

MENSUEL JANVIER-FEVRIER 2016 - NE PARAIT PAS EN JUILLET-AOUT



ARALg

association royale
des architectes de liège

DEPOSE A FLEMALLE 4-00 - EDITEUR RESPONSABLE : MARC ZWEEBER - ROUTE DES CHANTOIRS, 25 - 4920 AYWAILLE
INF-OR - tél. : 04-342.57.00 - ARALg - fax : 04-344-40-42
INI LKNI I : <http://www.aralg.be>
E-MAIL : info@aralg.be

Prochaine rencontre technique :

le mardi 02 février 2016

HOUBEN & CAPAROL

Isolation thermique des façades

LA GRENOUVILLE JANVIER-FEVRIER 2016

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre rencontre technique

qui se tiendra en nos locaux,
quai des Ardennes 12 à 4020 Liège, le

Mardi 2 février 2016 à 17:30 heures

17H30 Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2015
- Correspondance et communications
- Fixation des cotisations 2016
- Divers

Interruption de séance

18h45 Présentation technique **HOUBEN & CAPAROL**

Orateurs : Véronique HAMES & Gérard MEDOL

- Système d'isolation thermique des façades par l'extérieur (ITE)
- ETICS : guide de mise en œuvre
- Détails techniques
- Prescription pour cahier des charges

20H00 Restauration *LA FRITE truck*

Inscription souhaitée info@aralg.be

Dans l'attente de vous compter nombreux à cette première assemblée de l'année, nous vous souhaitons, Cher Confrère, une année fructueuse, émaillée d'événements heureux tant professionnellement que pour votre famille.

Le comité directeur



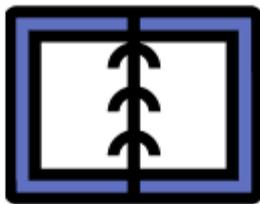
La Grenouille ... mensuel ARALg

Une nouvelle Grenouille va peut-être voir le jour cette année. Elle pourrait avoir un autre nom, d'autres rubriques, etc. Aussi, nous vous remercions de nous faire part de vos remarques ou suggestions qui pourraient en améliorer la présentation ainsi que le contenu. Permettez-nous de vous rappeler que le mensuel est ouvert à tous, c'est avec grand plaisir que nous insérons vos articles.

Petites annonces, jobs

- Vous avez une imprimante à vendre, du temps à partager pour des projets, des jobs à proposer.
- Vous cherchez un architecte stagiaire et, vice-versa, un patron de stage.
- Vous souhaitez intégrer une équipe d'architectes ou vous recherchez un confrère pour vous épauler.

Presque 4000 visiteurs annuels consultent 3 pages de notre site en moyenne. Pourquoi pas votre annonce. Essayez, c'est gratuit et exclusivement réservé pour les **membres de l'ARALg**. Votre annonce sera en plus relayée sur notre page Facebook qui fidélise **chaque semaine** entre 500 et 1000 curieux. **L'ARALg, la force d'un groupe de 125 architectes.**



A VOS AGENDAS !

✘ 02 février 2016	ARALg – Rencontre technique HOUBEN & CAPAROL - Isolation de façade par l'extérieur & crépi -
✘ 25 fév - 06 mars 2016	BATIBOUW
✘ 01 mars 2016	ARALg Rencontre AR-CO
✘ 12 avril 2016	ARALg – Rencontre technique 2TEC2 – High tech flooring
✘ 03 mai 2016	ARALg – Rencontre technique
✘ 07 juin 2016	ARALg – Rencontre technique

COTISATIONS 2015 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres jeunes architectes stagiaires à l'Ordre :	
1 ^{ère} année à l'ARALg :	GRATUIT
2 ^{ème} année à l'ARALg :	15 €
3 ^{ème} année à l'ARALg :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de l'année suivante.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : IBAN BE02 0000 1487 4140.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – info@aralg.be



L'Aralg a un nouveau Président.

Lors de son dîner de travail de fin d'année 2015, le Comité Directeur de l'Aralg a présenté son nouveau comité, issu des dernières élections.

En voici la composition :

Philippe MEILLEUR	Président
Marc ZWEBER	Secrétaire Général
Alain GIRS	Trésorier
Alix COURTOY	Secrétaire du C.D.
Benoît CUSTERS	Secrétaire adjoint du

Philippe THEUNISSEN, Bernard DUTILLEUX, Jean-Claude BROUILLARD et
Patrick VANHOYE : Commissaires



Philippe Meilleur, notre nouveau Président (très en forme) et Luc Herzé (un peu pensif) qui termine ce soir son mandat de président.

Luc Herzé a été président de l'Aralg de 1998 à la fin de cette année 2015. Aujourd'hui il passe le relais à Philippe Meilleur, actuel président d'Infor-Architecture.

En témoignage de reconnaissance, Philippe Meilleur et Georges Foulon ont pris la parole. Au travers de 2 discours ci-joints, Luc a été félicité pour son mandat de 17ans.

Mon cher Luc,

Comme doyen de cette assemblée et au nom de celle-ci, je tiens à te remercier pour tout le temps et la peine que tu as consacrés à l'ARALg depuis tellement d'années que le bibliothécaire n'a pas retrouvé la date du début de ta présidence, mais nous dirons 1998.

Tu as dirigé le Comité Directeur avec beaucoup de patience, de diplomatie et de fermeté lorsque c'était nécessaire, car ce C.D ne fut pas toujours aussi consensuel qu'il ne l'est maintenant.

En 2000, avec JM Fauconnier tu as organisé une série de cours payants, et le trésorier que j'étais à l'époque s'en est réjoui, car ils ont regarni l'escarcelle de l'ARALg, ce dont nous bénéficions encore à l'heure actuelle.

Désormais, il faudra meubler ton temps libre, c'est pourquoi le CD t'offre un livre, traitant de ton dada, les chemins de fer.

Donc bonne lecture et continue à donner, lors de nos assemblées, tes bons conseils.

Luc, merci.

Georges Foulon



Voyez la relation illustrée de ces moments pleins d'amitiés



*de droite à gauche :
Benoît Custers, nouveau commissaire, Luc Herzé, past-président, Philippe Meilleur, nouveau président, Alix.*



Après Georges Foulon, Philippe Meilleur félicite Luc Herzé pour ses 17 ans de mandat.



Luc remercie le Comité Directeur

Voilà une soirée remplie de souvenirs et d'espoirs pour l'avenir.

Georges Foulon

Mon cher Luc,

Voici donc venu le temps pour toi de passer la main, après 17 années passées à la tête de l'association.

Au nom de tous les membres du comité, je voudrais te remercier pour ces nombreuses années de dévouement, de ces heures passées à préparer des réunions ou à représenter l'ARALg à l'extérieur.

Il y a longtemps déjà que tu évoquais par moment la possibilité de quitter la présidence. Et nous tous de répondre en chœur « Mais non Luc, reste encore, tu fais cela si bien ».

Sachant que les regards se portaient déjà vers moi, j'étais le premier à te dire de rester, bien sûr.

Il est vrai que tout au long de ta présidence, tu as su dépoussiérer une association qui était encore très protocolaire lorsque j'y suis rentré, et qui est peu à peu devenue plus conviviale et plus accessible.

De cela aussi il faut te remercier.

Voilà, maintenant nous y sommes. C'est à moi de prendre la relève. J'espère être à la hauteur de la tâche qui m'attend, dans la continuité de ce que tu as réalisé.

J'en profite pour te rappeler que ta place reste parmi nous et que nous comptons sur toi pour continuer à œuvrer au sein de l'ARALg, comme d'autres avant toi ont déjà su le faire (n'est-ce pas Georges ?)

Voilà, un tout grand merci et ... applaudissements !

Philippe Meilleur

Deux brèves

En 2017, il faudra un passeport eau !

Comme le certificat PEB, "*un passeport eau*" sera bientôt obligatoire pour toute nouvelle habitation ou pour toute habitation qui change de propriétaire.

Il existe une norme européenne qui a été adoptée par la Belgique, le parlement Wallon devrait voter ce texte pour 2017. La certification vérifiera l'état de l'installation du réseau intérieur d'eau ainsi que le réseau d'égouttage. La mesure a été adoptée à Bruxelles et en Flandre où ce certificat coûte 120€ + tva !

A quand la prochaine réglementation ?

Certificat PEB.

Selon la presse, il paraît que les agences immobilières ne respecteraient pas dans 91% des cas, l'affichage du constat PEB nécessaire en cas de vente ou location d'immeubles !

RENCONTRE TECHNIQUE - HOUBEN & CAPAROL - Mardi 02 février 2016

SERAING

Rue du Têris 65 - Z.I. de la Boverie
4100SERAING
Tél 04/385 07 07 - Fax 04/385 06 60
infos@houben.be



www.houben.be

MALMEDY

Avenue du Pont de Warche 3
4960 MALMEDY
Tél 080/64 00 80 - Fax 080/64 00 81
info.malmedy@houben.be



LIEGE

Avenue Georges Truffaut 52
4020 LIEGE
Tél 04/370 29 05 - Fax 04/377 34 39
info.liege@houben.be



Isolation thermique par l'extérieur

Chaud.
Beau.
Solide.

DAW Belgium sprl
Koeltorenlaan 2
B-3550 Heusden-Zolder
Tel: 011/ 60 56 30
Fax: 011/52 56 07
E-mail: info@daw.be
www.caparol.be

Responsable Isolation Thermique par l'extérieur:

Gérard Médol
GSM: 0475/58 92 26
E-mail: gerard.medol@daw.be



**RENCONTRE TECHNIQUE - CAPAROL & HOUBEN -
Mardi 02 février 2016**

Taux de TVA pour les travaux immobiliers effectués à des logements privés
Modification à partir du 01.01.2016

La condition d'ancienneté d'un logement pour l'application du taux réduit de TVA de 6 % en matière de travaux de rénovation passe de 5 ans à 10 ans à partir du 01.01.2016. Cette modification a été approuvée par le Conseil des Ministres du 27.11.2015 et entre en vigueur le 01.01.2016.

Le Ministre des Finances prévoit la mesure transitoire suivante :

“les opérations soumises à un permis d'urbanisme ou à une déclaration urbanistique préalable pour lesquelles la demande ou la déclaration est faite au plus tard le 31.12.2015 peuvent continuer à bénéficier de l'application du taux de TVA de 6 % conformément aux règles actuelles pour autant que les factures concernées soient émises au plus tard le 31.12.2017. Cela vaut également pour les contrats avec date certaine qui sont établis au plus tard le 31.12.2015.”

ATTENTION : la mesure transitoire est importante pour :

- les travaux qui ne sont pas encore terminés au plus tard le 31.12.2015 et qui, avant cette date, ne sont pas encore complètement facturés ou payés;
- les travaux qui débutent après le 31.12.2015.

Conditions pour l'application de la mesure transitoire afin de pouvoir bénéficier de l'ancien “régime tarifaire 2015” jusqu'au 31.12.2017 au plus tard.

Afin de pouvoir bénéficier du “régime tarifaire 2015” après le 31.12.2015, il faut que :

1. le logement ait été **occupé pour la première fois entre le 01.01.2007 et le 31.12.2010**;
2. toutes les conditions d'application du “**régime tarifaire 2015**” soient remplies au **31.12.2015**;
3. a) le **contrat** concernant les travaux concrets soit conclu au plus tard le 31.12.2015,

Outre les cas prévus par la loi où un contrat acquiert **date certaine** (e.a. par l'**enregistrement auprès d'un bureau d'enregistrement** au choix ou par la reprise du contenu principal du contrat dans un **acte authentique** (notarié), la date certaine du contrat peut également être établie lorsque le prestataire de services/l'entrepreneur dépose, à **son office de contrôle de la TVA**, une **copie du contrat** au plus tard le 31.12.2015 (voir également les remarques ci-dessous). Dans ce cas, l'office de contrôle de la TVA délivre un accusé de réception en mentionnant la date de réception et les coordonnées des parties concernées (prestataire de services et maître d'ouvrage) **OU**;

- b) pour les travaux soumis à un **permis d'urbanisme**, la **demande** concernant les travaux concrets soit introduite au plus tard le **31.12.2015**. La date d'introduction de la demande doit être démontrée au moyen : d'un accusé de réception délivré par la commune OU la preuve de l'envoi recommandé OU la preuve du dépôt digital via une plateforme de l'autorité publique. L'entrepreneur/le prestataire de services doit conserver une copie de cette demande, de la preuve de la date d'introduction et du permis d'urbanisme **OU**;
- c) pour les travaux soumis à une **déclaration urbanistique préalable**, le **formulaire de déclaration** concernant les travaux concrets soit introduit au plus tard le **31.12.2015**. La date d'introduction de ce formulaire doit être démontrée au moyen : d'un accusé de réception délivré par la commune OU la preuve de l'envoi recommandé OU la preuve du dépôt digital via une plateforme de l'autorité publique. L'entrepreneur/le prestataire de services doit conserver une copie du formulaire de déclaration et de la preuve de la date d'introduction.

4. la facture concernant ces travaux soit émise **au plus tard le 31.12.2017**.

Xella

Une visite au Pays-Bas chez

Fournisseur de divers matériaux de construction

*Bloc Silka en silico-calcaire
Bloc Ytong en béton cellulaire
Dalle Hebel*

Erwin et Sabine de Moor, responsables de projets chez Xella, nous avaient invités à visiter l'usine de dalles Hebel, située à l'est de Maastricht. Une vingtaine de membres de l'ARALg avaient répondu à cette invitation.



Nous avons assisté, pour débiter la journée, à l'exposé du directeur commercial, Monsieur Meulders.

Il nous détaille la fabrication et les différentes productions de Hebel, c.-à-d. : dalles de plancher, dalles de toiture, dalles de bardage et mur coupe-feu. Ce dernier point retiendra notre attention.

Ces murs assurent le compartimentage, -quand la production le permet-, des halls d'entreprises, ainsi on maîtrise plus facilement un incendie.

On connaît l'étendue ravageuse d'un incendie dans un vaste hall non compartimenté.

Il est conseillé que les murs dépassent le niveau de la toiture pour éviter la propagation des flammes à cet endroit.

Les dalles Hebel en murs extérieurs peuvent jouer le rôle de murs coupe-feu, si le feu est à l'extérieur.

Dans le cas de halls industriels, toutes ces dalles seront maintenues de préférence par des structures en béton, donnant une meilleure résistance globale au feu, que des halls totalement métalliques sans cloisonnements.

Nous poursuivons la matinée par un parcours dans l'usine de fabrication.

D'emblée nous sommes surpris par le peu des personnes occupées à la production.

Celle-ci est automatisée au maximum, de 15 personnes avant cette évolution, il reste 2 techniciens surveillants.

Un exemple : à l'entrée, une bobine de fil de ferrailage se déroule et au long de son trajet, suite à diverses manipulations automatisées, crée une armature complète. Elle prendra place dans les dalles, le tout sans interventions humaines, mais sous la conduite d'un programme informatique.

Il en est de même tout au long de la chaîne de production qui sortira à justes dimensions les dalles prévues.

La production peut se faire en continu, sans limitations horaires.

Tout cela annonce une nouvelle (la 4ème..!) révolution industrielle. Elle apparaît dans notre profession, avec p.ex les relevés au laser 3 D, les imprimantes 3D, le tout étant associé à des logiciels de plus en plus pointus.

En sortant, nous passons sur l'aire de stockage où tous les éléments sont répertoriés par un code-barres établi en début de fabrication.

En principe pas de problème pour trouver le bon destinataire.

xella



A l'Aralg, les visites techniques se poursuivent même par mauvais temps.

Pour clore leur invitation, Mr et Mme de Moor nous ont reçus dans un lieu où le plaisir équestre est toujours de mise, aussi quelques membres de l'Aralg se sont essayés à une promenade hippomobile, dont la photo montre l'arrivée.



Nous remercions nos hôtes, la firme Hebel et Mr et Mme de Moor, pour cette visite où le tout était intéressant.

Georges Foulon



Benoît Custers